

Centanni, la célébration des 100 ans d'Educa: Conditions du concours de la «Souris d'or»

1. Description du concours de la « Souris d'or »

La « Souris d'or » est un concours qui distingue les projets novateurs des écoles suisses en tant que contribution à la mise en place de l'espace numérique suisse de formation. Ce concours est organisé et mis en œuvre par Educa dans le cadre de «Centanni», le programme de la célébration des 100 ans d'Educa.

2. Droit de participation au concours et déroulement du concours

2.1 Droit de participer au concours

Sont autorisées à participer au concours les personnes où écoles ayant un domicile fixe en Suisse.

Les contributions du concours sont des projets qui sont déposés sur le site web www.centanni.ch. Sur ce site Internet, les participantes et les participants à Centanni ont la possibilité d'annoncer leur inscription afin de prendre part au concours de la « Souris d'or ».

Chaque inscription d'un projet au concours doit se faire à partir d'une adresse e-mail valable à laquelle il sera possible d'envoyer également des messages de réponse.

Les projets comportant des contenus violents, obscènes ou offensants ne seront pas acceptés.

Les participantes et participants au concours sont tenus de garantir qu'il s'agit de leur propre projet. Educa ne peut pas être rendue civilement responsable du projet.

2.2 Déroulement du concours

Le concours de la « Souris d'or » se déroule en deux étapes :

- 1^{ère} étape : distinction en tant que « Souris d'argent » :
Pendant la première étape, un jury évalue tous les projets qui participent au concours et distingue, avec la « Souris d'argent », ceux qui apportent une contribution particulière à la mise en place de l'espace éducatif numérique suisse.

- 2^e étape : nomination de la « Souris d'or »:
Les projets qui ont été distingués par une « Souris d'argent » sont nominés pour participer à la deuxième étape du concours de la « Souris d'or ». Les participantes et les participants sont invités à fournir de la documentation supplémentaire sur leur projet. L'élection de la « Souris d'or » est réalisée sous la forme d'un vote public qui a lieu sur le site web www.centanni.ch.

2.3 Délais impartis

Le concours commence début avril 2021 avec la mise en ligne du site web www.centanni.ch sur lequel les projets peuvent être déposés.

Le dernier délai d'inscription pour la participation au concours de la « Souris d'or » est le 30.07.2021.

Le vote en ligne pour la « Souris d'or » commence le 02.08.2021 et prend fin le 30.09.2021.

Le concours prend fin avec la remise du prix de la « Souris d'or » qui aura lieu fin octobre/début novembre 2021 dans le cadre des « Journées suisses du digital ». Aussitôt que la date et les modalités de la cérémonie de remise du prix seront connues, les participantes et les participants en seront informés.

3. Jury, prix et remise des prix

3.1 Jury de la « Souris d'argent »

Sous la présidence d'Ueli Anken (Educa), le jury est composé de deux à quatre autres spécialistes qui sont nommés par le Conseil de fondation de la Fondation Milton Ray Hartmann. Si un membre du jury est lié à un ou des responsables d'un projet du concours à évaluer, il est tenu de le divulguer et de se récuser. Le président représente le jury vis-à-vis de l'extérieur. Les membres du jury s'engagent à traiter en toute confidentialité toutes les informations reçues dans le cadre du déroulement des délibérations du jury.

Le jury tient compte notamment des caractéristiques du projet sous l'angle des méthodes d'apprentissage/ d'enseignement (prévues) et de l'utilisation d'outils informatiques numériques relevant des TIC.

Le jury ne fournit aucune information sur sa décision en lien avec les projets du concours. Il ne fournit en particulier aucune information sur les raisons pour lesquelles il n'a pas distingué un projet donné.

3.2 Élection de la « Souris d'or »

Le prix principal la « Souris d'or » sera accordé à l'un des projets qui avaient été distingués auparavant par une « Souris d'argent ». Il sera attribué au projet qui aura reçu le maximum de voix dans le cadre d'un vote effectué sur le site web www.centanni.ch.

3.3 Prix

Le prix principal la « Souris d'or » comprend un prix en espèces de 15'000 francs et une petite sculpture de couleur dorée. Il est attribué de manière indivisible à un projet du concours.

Pour les projets qui ont été sélectionnés par le jury en tant que « Souris d'argent », les participantes et les participants recevront une attestation écrite pour leur contribution au concours ainsi qu'une petite sculpture de couleur argentée à titre de distinction. Ensuite, les participantes et les participants bénéficieront d'un soutien qui les aidera à se préparer à contribuer au vote pour la « Souris d'or ».

3.4 Avis écrits

Les participantes et les participants au concours seront informés personnellement par Educa d'une éventuelle distinction attribuée à leur projet ou du fait qu'ils ont gagné le concours d'Educa.

3.5 Remise du prix

Le prix principal la « Souris d'or » sera remis fin octobre/début novembre 2021 dans le cadre des « Journées suisses du digital ». Dans ce contexte, le projet qui aura remporté la « Souris d'or » sera présenté en détail avec les autres personnes impliquées dans le projet. Si personne n'est présent lors de la remise du prix, cela équivaut à une renonciation irrévocable au prix la « Souris d'or ».

Le prix ira à l'école ou à la personne de contact dont le nom est indiqué dans les données enregistrées relatives au projet du concours.

4. Droits de la personnalité, droits d'auteur et droits d'utilisation

Avant d'envoyer leur inscription au concours, les participantes et les participants sont tenus de s'assurer qu'ils ont le droit d'utiliser d'éventuelles images reproduites dans le projet ainsi que le consentement des personnes figurant dans le projet. S'il s'agit de personnes mineures, ils doivent disposer d'une autorisation écrite des représentants légaux. De surcroît, Educa ne peut pas être tenue civilement responsable de problèmes liés aux droits d'auteur et d'image concernant des projets qui participent au concours.

Par l'envoi de leur projet au concours, les participantes et participants donnent leur consentement afin que leurs projets puissent être utilisés dans divers documents de la manifestation «Centanni» à des fins de communication et de publicité (documents imprimés, Internet, documents multimédia).

5. Autres dispositions

5.1 Généralités

La participation au concours de la « Souris d'or » est gratuite.

Aucune correspondance ne sera tenue au sujet du concours de la « Souris d'or ».

Des événements imprévus qui rendraient impossible la tenue du concours selon les modalités prévues autorisent Educa à annuler la mise en œuvre. En particulier, Educa peut renoncer à la remise du prix si le nombre de projets inscrits pour le concours est trop réduit, ou si aucun projet proposé pour le concours ne mérite le prix.

5.2 Protection des données

Les données personnelles sont traitées conformément à la déclaration d'Educa sur la protection des données et en accord avec le droit en vigueur applicable à la protection des données.

5.3 Prétentions de droit et recours

Toute prétention de droit de la part des participantes et participants est exclue.

Tout recours est exclu.

Par l'envoi de leur projet au concours, les participantes et participants reconnaissent la validité des conditions relatives au concours de la « Souris d'or ».

5.4 Modifications apportées aux conditions du concours

Demeurent réservées d'éventuelles modifications apportées aux présentes conditions du concours.

Educa
Erlachstrasse 21
3012 Berne
SUISSE
info@educa.ch